

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-01

Objet : Installation d'une nouvelle élue communautaire
– Mme Andrée PEZENNEC

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	45
• Présents	
Voix délibérative	32
Pouvoirs	10
• Votants	42

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. COCHENNEC, M. COTTEN, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. CADORET, M. LOUSSOUARN, C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

André FIDELIN expose que par un courrier du 4 septembre 2017, Mme Marie TALBOT a fait part de sa démission du conseil communautaire de CCA.

Aussi, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire pour la ville de Concarneau.

La personne suivante sur la liste des conseillers communautaires est Madame Andrée PEZENNEC, et a accepté d'assurer cette fonction.

Elle a choisi de rejoindre les commissions thématiques suivantes :

- Environnement, Déchets, Politique de l'Eau, Assainissement, SPANC
- Gestion des Musées, Politique Culturelle, Communication

**Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 42 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **Installe Madame Andrée PEZENNEC dans ses fonctions d'élue communautaire,**
- ▶ **Valide son intégration au sein des commissions thématiques citées ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-02

Objet : Installation d'un nouvel élu communautaire – M.
Eric MALLEJACQ

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	46
• Présents	
Voix délibérative	34
Pouvoirs	10
• Votants	44

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. COCHENNEC, M. COTTEN, D. DERVOU, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. CADORET, C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

André FIDELIN expose que par un courrier du 7 octobre 2017, M. Xavier CALVARIN a fait part de sa démission du conseil communautaire de CCA.

Aussi, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire pour la ville de Concarneau.

La personne suivante sur la liste des conseillers communautaires est Monsieur Eric MALLEJACQ, et a accepté d'assurer cette fonction.

Il a choisi de rejoindre les commissions thématiques suivantes :

- Moyens généraux : finances, ressources humaines, marchés publics, mutualisation gestion des équipements communautaires, systèmes d'information
- Economie, emploi, tourisme
- Habitat, cohésion sociale, politique de la ville

**Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **Installe M. Eric MALLEJACQ dans ses fonctions d'élue communautaire,**
- ▶ **Valide son intégration au sein des commissions thématiques citées ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-03

Objet : Installation d'un nouvel élu communautaire – M.
Ludwig CRIVELLI

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	47
• Présents	
Voix délibérative	36
Pouvoirs	10
• Votants	46

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, D. DERVOUIT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

André FIDELIN expose que suite au décès de M. Yves JEANNES, élu communautaire, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire pour la ville de Melgven.

La personne suivante sur la liste des conseillers communautaires est Monsieur Ludwig CRIVELLI, et a accepté d'assurer cette fonction.

Il a choisi de rejoindre les commissions thématiques suivantes :

- Aménagement de l'espace, aménagement numérique, déplacements, transports, développement durable,
- Economie, emploi, tourisme

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **Installe M. Ludwig CRIVELLI dans ses fonctions d' élu communautaire,**
- ▶ **Valide son intégration au sein des commissions thématiques citées ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-04

Objet : Election d'un membre du bureau
communautaire

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

André FIDELIN expose que la délibération n° 2014/04/24-12 fixe à 15 le nombre des membres du bureau, sachant que celui-ci est nécessairement composé du Président et des Vice-Présidents.

La délibération a acté les principes suivants :

- Répartition des sièges des membres ayant droit de vote :
 - 5 membres pour Concarneau,
 - 2 membres pour Trégunc et Rosporden,
 - 1 membre pour les autres communes.
- En cas d'absence, un membre du bureau peut se faire remplacer par un conseiller communautaire de la même commune non membre du bureau. Toutefois, ce dernier ne dispose pas du droit de vote ;
- Chaque Maire qui n'est pas Vice-Président est membre de droit du bureau, sans droit de vote.

Composition actuelle du bureau communautaire		
Président	André FIDELIN	Concarneau
Vice-Présidents	Michel LOUSSOUARN	Rosporden
	Michel COTTEN	Tourc'h
	Michelle HELWIG	Melgven
	Olivier BELLEC	Trégunc
	René LE BARON	Elliant
	Albert HERVET	Névez
	Jean-Marie LEBRET	Pont-Aven
	Guy PAGNARD	Saint-Yvi
	François BESOMBES	Concarneau
Autres membres	Michel DION	Trégunc
	Alain NICOLAS	Concarneau
	Bruno QUILLIVIC	Concarneau
	<i>Marie TALBOT</i>	<i>Concarneau</i>
	Michel GUERNALEC	Rosporden
Membre de droit	Jacques FRANCOIS	Saint-Yvi

Du fait de la démission de Marie TALBOT (Concarneau), un siège d'un « autre membre » est vacant et il convient d'élire un nouveau membre du bureau.

Mme Valérie RANNOU, secrétaire de séance, M. Michel LOUSSOUARN et M. Bruno QUILLIVIC assesseurs, et M. Michel LE NAOUR, forment le bureau de vote. M. Alain ECHIVARD porte sa candidature pour siéger au bureau communautaire.

Le conseil communautaire procède au vote à bulletin secret d'un « autre membre du bureau » qui donne les résultats suivants : Votants : 47 – Blancs, nuls : 10 – Exprimés : 47

- M. Alain ECHIVARD : 37 voix

**Vu les résultats du scrutin,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,**

Le conseil communautaire :

- ▶ **Proclame élu en tant que membre du bureau M. Alain ECHIVARD (Concarneau) et le déclare immédiatement installé.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-05

Objet : Création des postes nécessaires au transfert des médiathèques d'intérêt communautaire

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DERVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose que le 12 mai 2016 puis le 15 décembre 2016, CCA a délibéré en faveur de l'intérêt communautaire de 8 médiathèques du territoire (Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc). La prise de compétence sera effective au 1^{er} janvier 2018, date à laquelle les personnels travaillant actuellement dans les médiathèques seront transférées à CCA.

La future organisation doit prendre en compte la gestion de ces 8 équipements et l'organigramme a été établi selon les principes suivants :

- Les bibliothèques dépendent du pôle réseau culturel et cohésion sociale,
- Il s'articule autour d'une direction des médiathèques, d'une gestion administrative et financière et d'une communication renforcée,
- Le maintien des sites actuels avec un référent dans chaque commune avec la présence d'un agent multi-site qui comblera une partie des absences

Le service comptera 22.8 ETP à l'horizon 2019 :

- 16 agents (15.8 ETP) seront transférés à compter du 1^{er} janvier 2018 venant de 7 communes. Les emplois seront créés au tableau des emplois de CCA lors du Conseil communautaire du 23 novembre 2017.
- 1 agent sera mis à disposition de droit et sans limitation de durée à CCA pour 0.4 ETP
- 4 emplois supplémentaires seront également créés au tableau des emplois de CCA au 1^{er} janvier 2018 pour permettre la mise en œuvre de la nouvelle organisation :
 - 1 emploi de référent administratif et financier (1 ETP)
 - 1 emploi d'assistant de communication (0.5 ETP) (poste financé via le transfert de charges)
 - 1 emploi de bibliothécaire multi-sites (1 ETP)
 - 1 emploi de conducteur navette (pourvu à compter du 1^{er} juin 2018)
- 2 emplois seront créés ultérieurement en fonction de l'avancée des travaux de la médiathèque de Tourc'h.

Le coût budgétaire pour 2018 s'élève à l'équivalent de 2,5 ETP, comme prévu à la prospective financière.

Le calendrier du volet RH du projet de transfert est le suivant :

- Réunions collectives avec l'ensemble des agents / la direction / le service RH de CCA : 19 octobre 2017
- Entretiens individuels : courant novembre, sur demande
- Saisine des instances compétentes :
 - Le 13 novembre : comité technique de CCA (avis favorable)
 - Le 14 novembre : comité technique de Trégunc (avis favorable)
 - Le 5 décembre : comité technique départemental pour les communes de Saint Yvi, Elliant, Pont-Aven, Névez et Melgven.
 - Le 14 décembre : comité technique de Concarneau
- Arrêtés de transfert au 1/01/2018

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017, du comité technique de CCA du 13/11/2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions (G. LE MEUR, C. COCHENNEC, M-T. JAMET, M. GUERNALEC, J. RANNOU, A. RICHARD),

Le conseil communautaire décide :

- **De créer les postes nécessaires pour l'exercice de la compétence, formalisés en jaune dans le tableau des emplois joint ;**
- **D'autoriser M. Le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-06

Objet : Nouvelle organisation de la DSI : création et suppression de postes

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose que suite au départ pour mutation externe du Directeur des Systèmes d'Information le 31/08/2017, un nouveau DSI a été recruté après appel à candidature interne et externe, le 1^{er} septembre. Le jury a retenu la candidature de l'ancien responsable du service infrastructures et réseau de la DSI. De ce fait, l'ancien poste occupé par ce responsable est vacant.

Par ailleurs, un poste à temps non complet (50%) avait été créé fin 2016 pour assurer les missions de technicien SIG en complément des missions exercées par le responsable SIG. Il avait été pourvu par voie de mise à disposition d'un agent du service des Eaux et Assainissement de la ville de Concarneau. En parallèle, depuis la création du service commun de la DSI, une quotité de temps calculé pour assurer les missions du service est basée sur une notion de « coût environné » c'est-à-dire prenant en compte les services supports nécessaires à l'exercice des missions de la DSI (administratif, marché publics, etc.). Actuellement l'assistante du pôle moyens généraux est affectée à hauteur de 20% sur la DSI, et un agent assure à temps plein les engagements comptables et validations de facture mais de nombreuses tâches administratives sont assurées par les agents et notamment par l'ancien responsable du service infrastructures et réseaux. Pour finir, si le service « infrastructure et réseaux », sur lequel les moyens humains ont été affectés jusqu'à présent, va bientôt entrer dans une phase de gestion de l'existant, ce n'est pas le cas du service « études et logiciels » sur lequel les enjeux en matière de nouveaux projets se concentrent (dématérialisation, projets de gestion électronique des documents, archivage électronique, convergence et interfaçage des logiciels métiers, etc.).

Aussi pour prendre en compte ces différents éléments est-il proposé une nouvelle organisation de la DSI :

- Création d'un service « études, applications métiers, aménagement numérique et SIG » regroupant une cellule « SIG et aménagement numérique » d'une part, et une autre cellule « études et application métiers » d'autre part, sous la responsabilité d'un responsable qui assurera pour moitié de son temps des missions sur le SIG (suppression de l'ancien poste de responsable SIG à temps complet) et pour l'autre moitié portera les projets structurants de ce nouveau service (création d'un poste de responsable SIG – catégorie A, en responsable « études, applications métiers, aménagement numérique et SIG » – catégorie A) ;
- Modification du poste de technicien SIG : passage d'un temps non complet à un temps complet pour compenser la suppression du poste de responsable SIG (catégorie C/ B) ;
- Suppression du poste de responsable du service « Infrastructure et réseaux » (catégorie A) : ce service demeurera sous l'autorité directe du nouveau DSI qui le dirigeait auparavant ;
- Création d'un poste de référent administratif et financier (catégorie B) pour accompagner le développement du travail administratif de la DSI (suivi des marchés publics et du budget, suivi analytique des coûts,...).

Budgétairement, le coût est neutre car il est équivalent entre le poste de catégorie A supprimé et le recrutement d'un agent de catégorie B et de 0,5 agent de catégorie C. A noter que dans ce schéma, l'assistante du pôle « moyens généraux » serait déchargée des 20 % qu'elle exerce actuellement pour la DSI.

Considérant les avis favorables de de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017, du comité technique du 13 novembre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire décide :

- **De créer les postes nécessaires pour l'exercice de la compétence, formalisés en jaune dans le tableau des emplois ci-annexé ;**
- **D'autoriser M. Le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-07

Objet : Avenant à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DERVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose que Par courrier en date du 22 mai 2017, la Préfecture du Finistère propose à CCA une extension à la convention pour la télétransmission de tous les actes de la collectivité, via la plateforme Mégalis.

Pour rappel, pour devenir exécutoires, outre leur publication ou leur notification aux intéressés, certains des actes des collectivités territoriales doivent être transmis au Préfet, au titre du contrôle de légalité.

Dans un objectif de plus grande fluidité dans la transmission des actes, la Préfecture du Finistère sollicite l'autorité territoriale pour la signature d'un avenant à la convention initiale du 19 décembre 2007 pour une " Extension du périmètre de la télétransmission à tous les actes et tous les documents budgétaires soumis au contrôle de légalité ".

Jusqu'à présent, seules les délibérations du conseil communautaire et les actes réalisés par le service des ressources humaines étaient télétransmis par le dispositif ACTES de Mégalis.

Cet avenant à la convention permettra d'étendre le périmètre aux budgets des finances ainsi qu'aux pièces des marchés publics de façon dématérialisée.

**Considérant l'avis favorable de de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **approuver l'avenant ci-annexé,**
- ▶ **autorise M. le Président à le signer.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-08

Objet : Prospective 2015-2023 du budget annexe
Ordures Ménagères

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DERVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose qu'une évolution importante du service collecte des déchets ménagers de CCA a été conduite en 2016 et 2017 :

- expérimentation de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers (extension devant être généralisée sur le territoire national en 2022),
- modification des tournées de collecte existantes, et optimisation du service (mise en place de GPS dans les bennes, réorganisation du service et des modalités de travail des agents),
- déploiement de la conteneurisation tri sélectif sur deux communes (Trégunc, Névez),
- refonte de la redevance spéciale versée par les professionnels et les campings et abaissement du seuil à 1 500 litres.

Depuis 2015, les différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement de CCA ont été réalisées dans un cadre fiscal constant, avec une TEOM fixée à 8,67 %. A partir de l'année 2017, de nouveaux paramètres vont impacter le budget annexe ordures ménagères, conduisant à mener cette analyse rétro-prospective 2015-2023.

Pour mémoire, deux principes ont été érigés comme point de départ de la réflexion, à savoir :

- maintien de la contribution du budget principal entre 530 K€ et 580 K€ par an pour les dépenses récurrentes (en lien avec la prospective du budget principal),
- capacité de désendettement proche de 7 ans.

Ces deux principes ont été déclinés suivant trois scénarios :

1. « Au fil de l'eau » : intégrant notamment la poursuite de la conteneurisation tri sélectif sur l'ensemble de CCA d'ici le milieu de l'année 2021.
2. « Alternatif – Sans augmentation du taux de TEOM » : intégrant la mise en place de colonnes enterrées sur les différentes communes de CCA.
3. « Alternatif BIS – Avec augmentation du taux de TEOM en 2019 **entre +2,5 % et +3 %** » : intégrant la mise en place de colonnes enterrées sur les différentes communes de CCA. Cette augmentation représentera une recette supplémentaire de l'ordre de 150 000 €.

Le scénario 2 propose une situation financière très tendue, ne permettant pas de respecter les deux principes de départ (contribution budget principal : 550 K€ et Capacité de Désendettement inférieure à 7 ans). L'effort qui serait demandé au budget principal risquerait de déséquilibrer fortement ses ratios. Ces hypothèses ont été présentées à différentes instances.

La Conférence des Vice-Présidents s'est positionnée favorablement au *scénario 3* avec une augmentation du taux de TEOM en 2019. En revanche, la commission environnement est contre l'augmentation du taux de TEOM (9 voix contre, 1 abstention) et souhaite étudier tout autre scénario excluant l'augmentation de la TEOM. Enfin, 5 membres de la commission moyens généraux se sont positionnés pour l'augmentation du taux de TEOM en 2019 et 3 membres pour l'augmentation de la contribution versée par le budget principal.

Le bureau communautaire du 14 novembre 2017 s'est positionné en faveur du scénario 2 (8 votants – 5 voix pour), Ayant entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré,

Les votes donnent les résultats suivants :

Scénario 1 : 2 voix pour (D. DEROVOUT, Y. ROBIN)

Scénario 2 : 3 voix pour (G. LE MEUR, M. DION, J-C. LEBRESNE)

Scénario 3 : 27 voix pour (N. ZIEGLER, B. BANDZWOLEK, G. PAGNARD, P. BANIEL, L. CRIVELLI, J. FRANCOIS, O. BELLEC, M. LOUSSOUARN, A. FIDELIN, A. NICOLAS, M. COTTEN, J-M. LEBRET, V. RANNOU, R. LE BARON, M. LEMONNIER, A. CREMERS, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, M. BAQUE, J. RAZER, E. MALLEJACQ, F. BESOMBES, M. BIGOT, S. MARREC, F. ROBIN, A. ECHIVARD, L. BOIDIN)

- **Le scénario 3 ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (soit 23 voix dans le cas présent), le conseil communautaire émet un avis favorable à une augmentation de TEOM entre 2,5 et 3 % en 2019 afin de permettre la mise en place de colonnes enterrées sur les différentes communes de CCA.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-09

Objet : Création des budgets annexes eau et assainissement

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose que dans le cadre de la prise de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018, Concarneau Cornouaille Agglomération doit procéder à la création de 4 budgets annexes sous la forme suivante :

- Un budget Eau dédié à la gestion en régie appelé « Régie Eau Concarneau Cornouaille Agglomération »
- Un budget Assainissement dédié à la gestion en régie appelé « Régie Assainissement Concarneau Cornouaille Agglomération »
- Un budget Eau dédié à la gestion en DSP appelé « DSP Eau Concarneau Cornouaille Agglomération »
- Un budget Assainissement dédié à la gestion en DSP appelé « DSP Assainissement Concarneau Cornouaille Agglomération »

Les budgets seront présentés en deux sections :

- La section d'exploitation ou de fonctionnement dans laquelle sont prévues et autorisés les opérations d'exploitation,
- La section d'investissement, dans laquelle sont prévues et autorisés les opérations d'investissement.

Les budgets seront tenus conformément au plan comptable M49.

Les budgets Régies Eau et Assainissement seront assujettis à TVA.

Il est précisé que le budget SPANC sera intégré au budget assainissement.

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire décide de créer les budgets suivants :

- « Régie Eau Concarneau Cornouaille Agglomération »
- « Régie Assainissement Concarneau Cornouaille Agglomération »
- « DSP Eau Concarneau Cornouaille Agglomération »
- « DSP Assainissement Concarneau Cornouaille Agglomération »

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION**
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère**Séance du jeudi 30 novembre 2017**

Réf. 2017/11/30-10

**Objet : Adhésion au service commun des affaires
financières – commune de Saint-Yvi**

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose que le conseil communautaire du 31 mars 2016 a validé la création d'un service commun des finances totalement intégré entre les collectivités intéressées (fonctions comptables et financières) avec mise en commun de l'ensemble des moyens des services existants et développement d'une nouvelle compétence : le contrôle de gestion.

Le pôle des affaires financières – service commun, est opérationnel depuis le 1er avril 2016. Il concerne à ce jour trois collectivités : CCA, Concarneau et Névez. Il est situé en Mairie de Concarneau et regroupe 10 agents.

Saint-Yvi souhaite aujourd'hui intégrer ce service. Il est à noter que CCA assure déjà une prestation de comptabilité via le catalogue de service à raison d'un jour et demi par semaine depuis début juin 2017.

Aucun n'agent n'est concerné par un transfert de la ville de Saint-Yvi à CCA. Néanmoins la commune déclare affecter un 50 % ETP sur des missions de comptabilité sur un poste de catégorie C. Le transfert de charge impactant l'attribution de compensation de la commune serait donc équivalent au salaire d'un demi-ETP de catégorie C (un prorata de 1/12 pour décembre 2017).

Un projet de convention a été élaboré : il décrit l'organisation du service et l'organigramme du service.

**Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **approuve l'adhésion de la commune de Saint-Yvi au service commun des affaires financières au 1^{er} décembre 2017,**
- **autorise M. Le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION**
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère**Séance du jeudi 30 novembre 2017**

Réf. 2017/11/30-11

Objet : Décision modificative n° 1 – Budget principal

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose que la décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée pour le budget Principal en section de fonctionnement à un montant de -118 400,00 € et en section d'investissement à un montant de -167 860,60 €.

Budget Principal/ DM n°1			
Section : fonctionnement			
Dépenses de fonctionnement			
CHAPITRE 011			- 132 472,00
Service 04 - Economie Tourisme			
Annulation des crédits Escalé C	/04/5111-00	-	67 500,00
Annulation des crédits Escalé C	/04/5114-00	-	7 200,00
Annulation des crédits Escalé C	/04/5135-00	-	34 800,00
Annulation des crédits Escalé C	/04/5257-00	-	5 000,00
Service 14 - Milieux Aquatiques			
Enquête Public Déclaration d'intérêt Général reportée en 2018	/14/6226-830-8301	-	1 500,00
Enquête Public Déclaration d'intérêt Général reportée en 2018	/14/6231-830-8301	-	1 500,00
Service 16 - Direction Générale			
Rajustement taux étude "Transfert des bibliothèques"	/16/617-020	-	14 480,00
Service 17 - Marchés			
Annulation des crédits Escalé C	/17/6291-60	-	432,00
CHAPITRE 65			130 832,00
Service 02 - Finances			
Réduction de la participation du BP au budget ZA	/02/6021-60	-	79 657,40
Augmentation de la participation du BP au budget Oidures Ménagères	/02/6521-612	-	133 000,00
Service 10 - Aménagement			
Foyer des jeunes travailleurs	/10/6574-610-6101	-	6 020,00
Service 14 - Milieux Aquatiques			
Contribution COCOPAQ SA GE	/14/6573561-630-6302	-	71 470,00
CHAPITRE 67			81 100,00
Service 04 - Economie Tourisme			
Subvention exceptionnelle Office de Tourisme	/04/6745-05	-	47 750,00
Subvention exceptionnelle Frets Bleus - Organisation Village de la mer	/04/6745-05	-	2 000,00
Remboursement Baccuration Piscine	/06/676-413-40X	-	1 350,00
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice			
Rajustement amortissements	/02/6811-01	-	22 645,00
Virement à la section d'investissement	/62/021-01	-	190 505,60
Total dépenses de fonctionnement :			- 118 400,00

Section : Investissement			
Dépenses d'investissement			
CHAPITRE 16			102 489,40
Service 02 - Finances			
Remboursement anticipé d'emprunt	/02/1641	-	102 489,40
CHAPITRE 20			25 000,00
Service 10 - Aménagement			
Plan Climat Energie Territoriale reporté en 2018	/10/2031-610-6101	-	25 000,00
CHAPITRE 21			650,00
Service 16 - Direction Générale			
Rajustement acquisition d'une presse (Frais d'installation)	/16/2188-020	-	650,00
CHAPITRE 204			246 000,00
Service 204 - Très Haut Débit			
Rajustement travaux Très Haut Débit 2017	/20/2041413-810-8101	-	246 000,00
Total dépenses d'investissement :			- 167 860,60
Recettes d'investissement			
Opérations de fin d'exercice et d'ordres budgétaires			
- 167 860,60			
Rajustement amortissements	/02/28341413-01	-	22 645,00
Virement de la section de fonctionnement	/62/021-01	-	190 505,60
Total recettes d'investissement :			- 167 860,60
Recettes de fonctionnement			
CHAPITRE 70			25 000,00
Service 01 - RH			
Annulation des recettes du catalogue de service RH (Pas mis en place)	/01/70848-020	-	25 000,00
CHAPITRE 74			62 000,00
Service 04 - Economie Tourisme			
Annulation des crédits Escalé C	/04/7472-90	-	2 000,00
Annulation des crédits Escalé C	/04/7473-90	-	10 000,00
Annulation des crédits Escalé C	/04/7474-90	-	30 000,00
Annulation des crédits Escalé C	/04/7476-90	-	20 000,00
CHAPITRE 75			31 400,00
Service 04 - Economie Tourisme			
Annulation des crédits Escalé C	/04/758-90	-	30 000,00
Service 10 - Aménagement			
Doublon de ligne	/10/758-70-701	-	1 400,00
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice			
-			
Total recettes de fonctionnement :			- 118 400,00

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (G. LE MEUR),

Le conseil communautaire :

- Validé la décision modificative n°1 du budget Principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-12

Objet : Décision modificative n° 1 – Budget zones
d'activités

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DERVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose que la décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée pour

Le budget Zones d'Activités en section de fonctionnement à un montant de 0 € et en section d'investissement à un montant de 0 €.

Budget Zones d'Activités / DM n°1			
Section : Fonctionnement			
Dépenses de Fonctionnement			
Total dépenses de Fonctionnement :			
-			
Recettes de Fonctionnement			
CHAPITRE 75	79 657,40		
<i>Service 02 - Finances</i>			
Diminution de la participation du Budget Principal		/02/7552-90	79 657,40
CHAPITRE 77	79 657,40		
<i>Service 04 - Economie Tourisme</i>			
Régularisation Cession Lot 1 Cleun Nizon		/04/775-90-501	79 657,40
Total recettes de Fonctionnement :			
-			

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (G. LE MEUR),

Le conseil communautaire :

- ▶ Valide la décision modificative n°1 du budget zones d'activités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-13

Objet : Décision modificative n° 1 – Budget SPANC

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose que la décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée pour le budget SPANC en section de fonctionnement à un montant de 0 € et en section d'investissement à un montant de 0 €.

Budget SPANC / DM n°1			
Section : Fonctionnement			
Dépenses de Fonctionnement			
CHAPITRE 011			- 2 657,00
	Service 01 - RH		
Réajustement frais de formations		/11/618	- 407,00
	Service 11 - SPANC		
Réajustement frais d'affranchissement		/11/6261	- 1 000,00
	Service 19 - Garage		
Réajustement frais de carburant		/19/6066	- 1 000,00
Réajustement frais de petit équipement entretien véhicules		/19/6063	- 250,00
CHAPITRE 012			2 653,00
	Service 01 - RH		
Régularisation cotisation assurance statutaire 2016		/01/6458	1 883,00
Réajustement suite à réforme PPCR et promotion d'un agent (=GVT rew à la hausse)		/01/6411	770,00
CHAPITRE 67			4,00
	Service 11 - SPANC		
Régularisation Chapitre 67 suite à annulation sur exercice antérieur		/11/673	4,00
Total dépenses de Fonctionnement :			-
Recettes de Fonctionnement			
Total recettes de Fonctionnement :			-

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (G. LE MEUR),

Le conseil communautaire :

- Validé la décision modificative n°1 du budget SPANC.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-14

Objet : Décision modificative n° 2 – Budget Transport

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose que la décision budgétaire modificative n°2 proposée est équilibrée pour le budget Transport en section de fonctionnement à un montant de 52 643,84 € et en section d'investissement à un montant de 0 €.

Budget Transport / DM n°2			
Section : Fonctionnement			
Dépenses de Fonctionnement			
CHAPITRE 011			- 5 069,00
	Service 17 - Marchés		
	Réajustement frais d'annonce et d'insertion	/17/6231	- 1 069,00
	Service 201 - Etudes et Logiciels		
	Annulation fonctionnement application CORALIE	/201/611	- 4 000,00
CHAPITRE 012			5 069,00
	Service 01 - RH		
	Réajustement Masse salariale (Réforme PPCR ingénieur et avancement échelon)	/01/divers 012	4 177,00
	Régularisation cotisation assurance statutaire 2016	/01/6458	892,00
CHAPITRE 65			52 643,84
	Service 12 - Transport		
	Réimputation contribution CCA Lignes département	/12/65733	52 643,84
Total dépenses de Fonctionnement :			52 643,84
Recettes de Fonctionnement			
CHAPITRE 77			52 643,84
	Service 12 - Transport		
	Annulation du mandat 223 de 2016 : Contribution CCA Lignes département	/02/773	52 643,84
Total recettes de Fonctionnement :			52 643,84
Section : Investissement			
Dépenses d'investissement			
CHAPITRE 16			223 000,00
	Service 02 - Finances		
	Remboursement anticipé de la dette	/02/1641	223 000,00
CHAPITRE 21			- 223 000,00
	Service 12 - Transport		
	Annulation des crédits pour le Pôle d'Echange Multimodal (réinscrit en 2018)	/12/2151	- 223 000,00
Total dépenses d'investissement :			-
Recettes d'investissement			
Total recettes d'investissement :			-

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (G. LE MEUR),

Le conseil communautaire :

- ▀ Valide la décision modificative n°2 du budget transport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-15

Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Pépinière –
écopôle

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose que la décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée pour :

Le Budget Pépinière Ecopôle en section d'investissement à un montant de 792 €.

Budget Pépinière Ecopôle / DM n°1		
Section : Investissement		
Dépenses d'investissement		
CHAPITRE 16	792,00	
<i>Service 02 - Finances</i>		
Remboursement anticipé de la dette	/04/1641-90-01	792,00
Total dépenses d'investissement :		792,00
Recettes d'investissement		
CHAPITRE 16	792,00	
<i>Service 02 - Finances</i>		
Ajustement Dépôts de garantie	04/165-90-01	792,00
Total recettes d'investissement :		792,00

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (G. LE MEUR),

Le conseil communautaire :

- Validé la décision modificative n°1 du budget pépinière écopôle.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-16

Objet : Décision modificative n° 1 – Budget CLIC

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DERVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose que la décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée pour le Budget CLIC en section de fonctionnement à un montant de 46,13 €.

Budget CLIC / DM n°1			
Section : Fonctionnement			
Dépenses de Fonctionnement			
CHAPITRE 011	-	2 180,87	
Service 17 - Marchés			
Réajustement frais d'assurance	/17/6161-61	-	122,80
Service 19 - Garage			
Réajustement frais de carburant	/19/60622-61	-	200,00
Réajustement frais de maintenance véhicule	/19/61551-61	-	500,00
Service 21 - Communication			
Réajustement frais de catalogues et imprimés	/17/6236	-	1 358,07
CHAPITRE 012		2 727,00	
Service 01 - RH			
Accueil stagiaire CLIC	/01/6218-61		1 300,00
Régul cotisation 2016 - Assurance statutaire	/01/6455-61		900,00
Réajustement PPCR et reprise de service - Agent stagiairisé fin 2016	/01/divers 012-61		527,00
CHAPITRE 022	-	500,00	
Service 02 - Finances			
Suppression des crédits pour dépenses imprévues	/02/022-61	-	500,00
Total dépenses de Fonctionnement :			46,13
Recettes de Fonctionnement			
CHAPITRE 013		46,13	
Service 01 - RH			
Réajustement remboursement sur rémunération du personnel	/01/6419-61		46,13
Total recettes de Fonctionnement :			46,13

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (G. LE MEUR),

Le conseil communautaire :

- Validé la décision modificative n°1 du budget CLIC.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION**
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère**Séance du jeudi 30 novembre 2017**

Réf. 2017/11/30-17

**Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Ordures
Ménagères**

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Olivier BELLEC expose que la décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée pour

Le Budget Ordures Ménagères en section de fonctionnement à un montant de 133 000,00 €.

Budget Ordures Ménagères / DM n°1			
Section : Fonctionnement			
Dépenses de Fonctionnement			
CHAPITRE 011			80 000,00
	Service 032 - Tri Prévention		
	Réajustement des dépenses de traitement des déchets	/032/6112-812	80 000,00
CHAPITRE 012			53 000,00
	Service 01 - RH		
	Régularisation cotisation assurance statutaire 2016	/01/6455-812	31 300,00
	Réajustement enveloppe contractuels	/01/64131-812	21 700,00
	<i>Nécessaire en raison d'arrêts maladie non connus au moment de la réalisation du BS</i>		
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice			
-			
Total dépenses de Fonctionnement :			133 000,00
Recettes de Fonctionnement			
CHAPITRE 75			133 000,00
	Service 02 - Finances		
	Augmentation de la participation du Budget Principal	/02/7552-812	133 000,00
Total recettes de Fonctionnement :			133 000,00

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (G. LE MEUR),

Le conseil communautaire :

- ▶ Valide la décision modificative n°1 du budget Ordures Ménagères.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-18

Objet : Bilan triennal du Programme Local de l'Habitat

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

André FIDELIN expose que conformément au code de la construction et de l'habitation, CCA est tenue de réaliser un bilan à mi-parcours de son Programme Local de l'Habitat (PLH). Celui-ci a été approuvé le 20 février 2014 et de nombreuses dispositions réglementaires sont intervenues depuis.

Le bilan triennal permet de mettre le PLH en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires et prendre en compte des évolutions du territoire. Il peut ainsi être l'occasion de le modifier pour corriger ses dispositions les moins efficaces. Une délibération en ce sens vous est proposée séparément.

L'élaboration du bilan à mi-parcours du PLH 2014-2020 a été confiée à l'Agence d'Urbanisme Quimper Cornouaille Développement (QCD) dans le cadre du partenariat déjà existant. La réalisation du bilan s'est appuyée sur des entretiens avec les élus, les services, les partenaires et sur trois réunions du comité de pilotage.

Les points forts

Après 3 ans de mise en œuvre, les points forts sont la dynamique de la construction neuve, l'efficacité du dispositif d'amélioration de l'habitat, la création d'un véritable « service au public » en matière d'habitat (information et conseils aux usagers), un meilleur fonctionnement des relations CCA / communes par rapport au PLH précédent (2008-2014).

Les points de vigilance

Le bilan du PLH met aussi en évidence des points de vigilance : le non-respect de l'armature urbaine du SCoT dans la dynamique de construction, les avancées encore fragiles de la politique foncière, la réponse aux besoins de certains publics spécifiques.

Les faiblesses

Enfin, sont identifiées en faiblesses la production assez moyenne de logements locatifs sociaux, la faible sollicitation des aides financières de CCA par les communes et les organismes HLM.

Conformément à la réglementation, le bilan triennal devra être soumis à l'avis du Préfet et présenté en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

**Considérant les avis favorables du comité de pilotage PLH du 2 octobre, de la commission Habitat / Cohésion Sociale du 18 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ prend acte du bilan triennal du programme de l'habitat, ci-annexé,
- ▶ autorise Monsieur le Président à recueillir l'avis du Préfet et du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-19

Objet : Modification du Programme Local de L'Habitat

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

André FIDELIN expose que le bilan triennal du programme local de l'habitat met en évidence ses forces, ses points de vigilance et ses faiblesses (voir point précédent). Face à ces constats, en conservant le cadre budgétaire initial, il est proposé d'apporter des modifications au programme d'actions pour corriger les actions les moins efficaces.

Elles concernent :

- La réorganisation des instances 'Habitat' : la commission Habitat/Cohésion Sociale et la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) seraient désormais placées au cœur de la gouvernance et autour desquelles graviteraient des groupes de travail thématiques et les rencontres annuelles avec les communes.
- La refonte des modalités d'aides financières aux communes et aux organismes HLM : création d'une aide pour les études urbaines, augmentation de niveau de subvention pour les acquisitions foncières, création d'une aide pour la production de logements locatifs publics dans les centralités et majoration pour l'acquisition / amélioration ou déconstruction / reconstruction
- Le soutien financier au Foyer de Jeunes Travailleurs : subvention annuelle de 6020 € à la Fondation Massé-Trévidy pour assurer l'accompagnement et l'information sur le logement et ainsi faciliter l'accès au logement des jeunes. Ce point nécessite une modification de l'intérêt communautaire (voir délibération suivante).
- La réflexion sur le logement d'urgence : Mener un état des lieux et constituer un groupe de travail pour accompagner les communes qui souhaitent disposer de quelques logements d'urgence.

Il est précisé que ces modifications sont proposées à budget global du PLH constant.

**Considérant les avis favorables du comité de pilotage PLH du 2 octobre, de la commission Habitat / Cohésion Sociale du 18 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- valide les modifications du programme local de l'habitat telles que proposées dans l'annexe jointe.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-20

Objet : Modification de l'intérêt communautaire

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	37
Pouvoirs	10
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

André FIDELIN expose qu'en tant que communauté d'agglomération, CCA dispose de compétences obligatoires en matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat,
- politique du logement d'intérêt communautaire,
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

La modification du programme d'action du PLH, si le conseil communautaire le valide (point précédent), nécessite d'adapter la définition de l'intérêt communautaire pour permettre le soutien financier de CCA au Foyer de Jeunes Travailleurs géré par la fondation Massé-Trévidy. Ce soutien de 6 020 € par an était jusqu'à présent assuré par la ville de Concarneau. Compte-tenu du rayonnement de cette structure bien au-delà des limites communales, il est proposé que CCA prenne à sa charge la participation communale.

Il serait donc ajouté à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat : « Le financement, sous forme de subvention, de l'association en charge de la gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) de Concarneau pour l'accompagnement personnalisé dans les démarches liées au logement. »

Les éléments financiers seront abordés lors d'une CLECT prévue en 2018.

Considérant les avis favorables du comité de pilotage PLH du 2 octobre, de la commission Habitat / Cohésion Sociale du 18 octobre 2017, de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **déclare d'intérêt communautaire « le financement, sous forme de subvention, de l'association en charge de la gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) de Concarneau pour l'accompagnement personnalisé dans les démarches liées au logement. »**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-21

Objet : Versement d'une subvention à l'association « Les
Filets Bleus »

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	36
Pouvoirs	10
• Votants	46

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET, G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Michel LOUSSOUARN expose que pour la quatrième année consécutive, les organisateurs du Festival des Filets Bleus ont souhaité mettre en place un « Village de la Mer » en marge de l'évènement dont l'édition 2017 s'est déroulée du 15 au 20 août dernier.

Cette animation met en valeur les différentes filières de la pêche et des produits de la mer avec la participation de nombreux partenaires économiques et associatifs.

Par un courrier daté du 6 mars 2017, les organisateurs ont sollicité de CCA le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 €. Il n'y a pas été donné suite puisque, devant un afflux de requêtes particulièrement important, le Bureau réuni le 25 avril 2017 avait convenu de ne plus accéder à de nouvelles demandes pour l'année en cours et avait chargé les services de proposer des critères d'attribution pour l'année 2018.

L'annulation de l'édition d'Escale C qui devait se tenir à Concarneau les 21, 22 et 23 octobre offre un contexte budgétaire nouveau en libérant CCA d'une participation de 30 000 €.

Dans ces conditions, il pourrait être envisagé le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Filets Bleus pour le financement a posteriori de cette opération dont le coût global s'est élevé à 20 537 €, laissant un solde déficitaire de 7 537 €.

Considérant la contribution de la Région chef de file à 2 500 €, il serait proposé l'attribution d'une subvention de 2 000 €.

**Considérant les avis favorables la commission économie du 17 octobre 2017, de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **Décide de verser une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association « Les Filets Bleus »,**
- ▶ **Autorise le M. Le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-22

Objet : Versement d'une subvention complémentaire à
l'office de tourisme communautaire intercommunal

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	36
Pouvoirs	10
• Votants	46

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU).

Absents excusés

C. DROUGLAZET, S. DOUX-BETHUIS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Michel LOUSSOUARN expose que la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » incombe depuis le 1er janvier 2017 à la communauté d'agglomération. La mise en œuvre opérationnelle de cette compétence a été confiée pour partie à l'«office de tourisme communautaire intercommunal» (OTCI) regroupant les anciens offices de tourisme de Névez, Pays de Rosporden, Pont-Aven et Trégunc.

A ce titre et dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens passée avec lui, CCA s'est engagée à lui verser chaque année une subvention qui constitue une aide au financement des missions de services publics qui lui sont déléguées.

Le montant de la subvention de fonctionnement inscrit au budget primitif de l'année 2017 correspond globalement et de manière prévisionnelle aux participations des communes à leur ancien office de tourisme en 2016. Une subvention de 402 400 € a ainsi été budgétée pour le fonctionnement de l'OTCI pour l'année 2017. Elle est liquidée de la manière suivante :

- 22 000€ versés à l'EPIC de Trégunc, rattaché à CCA pendant la période transitoire du 01/01/17 au 31/03/2017 ;
- 43 444,62 € versés à l'EPIC de Névez, rattaché à CCA pendant la période transitoire du 01/01/17 au 31/03/2017 ;
- 336 955,38 € à l'OTCI pour la période du 31/03/2017 au 31/12/17 (dont 332 624,53 € versés à ce jour).

Il apparait que des besoins de financement complémentaires nécessitent un nouvel apport de l'agglomération à hauteur de 47 750 €. Les fluides, inscrits à hauteur de 9 000 €, seront déduits des attributions de compensation. Le surcoût net pour CCA s'élève donc à 38 750 €.

Il serait donc proposé d'accorder une subvention exceptionnelle au chapitre 67.

**Considérant les avis favorables de la commission économie du 17 octobre 2017, de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 45 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (N. ZIEGLER),

Le conseil communautaire :

- ▶ **Décide de verser une subvention complémentaire exceptionnelle à l'office de tourisme communautaire intercommunal, d'un montant de 47 750 € (chapitre 67),**
- ▶ **Autorise le M. Le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION**
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère**Séance du jeudi 30 novembre 2017**

Réf. 2017/11/30-23

**Objet : Convention de partenariat avec le Conseil
régional de Bretagne**

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	36
Pouvoirs	11
• Votants	47

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU),
J-C. LEBRESNE (pouvoir donné à J-M. LEBRET).

Absents excusés

C. DROUGLAZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Michel LOUSSOUARN expose que le Conseil Régional a décidé de confirmer les orientations de sa stratégie de développement économique dite « Glaz économie », votée en décembre 2013. L'enjeu est maintenant celui de la transformation opérationnelle des objectifs de la « Glaz économie », leur traduction concrète dans les territoires, la capacité à créer sur le terrain une dynamique de développement ainsi que l'amélioration de l'offre de service et du soutien apporté aux acteurs économiques.

C'est à ce titre que la Région souhaite construire une relation partenariale renouvelée avec les 59 EPCI de Bretagne avec pour support une convention qui fixe des objectifs et des règles sans induire la validation ou le financement de projets et sans comporter d'enveloppes financières associées.

La convention ainsi proposée a pour objet :

- d'harmoniser les politiques de la Région et de l'EPCI dans le domaine du développement économique, dans l'intérêt des deux parties, en conformité avec leurs priorités communes et en compatibilité avec les orientations de la Stratégie Régionale de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation pour la Bretagne (article 2 – volet stratégique) ;
- de s'accorder sur les dispositifs d'aides aux entreprises à déployer sur le territoire et d'autoriser les EPCI à intervenir (article 3 – volet dispositifs d'accompagnement des entreprises) ;
- d'organiser la mise en place d'un service public de l'accompagnement des entreprises SPAE sur le territoire communautaire (article 4 – volet organisationnel).

**Considérant les avis favorables de la commission économie-emploi-tourisme réunie le 17 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **Approuve la convention de partenariat avec le Conseil régional de Bretagne ci-annexée ;**
- ▶ **Autorise Monsieur le Président à la signer ainsi que tout autre document en relation avec ladite convention.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION**
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère**Séance du jeudi 30 novembre 2017**

Réf. 2017/11/30-24

**Objet : Acquisition de parcelles à La Boissière – délégation
du Président pour la signature d'un acte administratif**

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	34
Pouvoirs	11
• Votants	45

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DERVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
A. RICHARD (pouvoir donné à Jacques RANNOU),
J-C. LEBRESNE (pouvoir donné à J-M. LEBRET).

Absents excusés

C. DROUGLAZET, B. BANDZWOLEK, G. MARTIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Michel LOUSSOUARN expose qu'aux termes de la Loi NOTRe du 7 août 2015, les biens appartenant au domaine privé des communes, situés en zone d'activités économiques ou classés au document d'urbanisme comme étant à vocation économique, doivent être transférés en pleine propriété à l'établissement public de coopération intercommunale dans la mesure où ces biens sont destinés à être revendus à des tiers.

Par une délibération du conseil communautaire en date du 11 mai 2017, le Président a été autorisé à signer les actes d'acquisition des parcelles ZI 116 (17 620 m²) et ZK 114 (30 380 m²), classées Ui en ZAE de La Boissière à Concarneau pour un montant de 336 000 € et les parcelles AA 121 (1 397 m²), AA 123 (2 488 m²) et AA 125 (4 630 m²), classées Ui en ZAE de Dioulan à Rosporden pour un montant de 127 725 €.

La Ville de Concarneau a proposé que la vente des terrains de la ZAE de La Boissière soit formalisée par un acte administratif. La rédaction de l'acte supposant que le Président/Maire de Concarneau soit le tiers qui fait signer les deux parties, il convient que la signature de l'acte soit déléguée.

**Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 45 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **Approuve la délégation de la signature de l'acte administratif d'acquisition des parcelles ZI 116 et ZK 114 de la ZAE de La Boissière à Monsieur Michel Loussouarn, premier Vice-président chargé de l'économie, de l'emploi et du tourisme.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION**
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère**Séance du jeudi 30 novembre 2017**

Réf. 2017/11/30-25

Objet : Projet de partenariat avec Bretagne Transition

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	35
Pouvoirs	10
• Votants	45

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
J-C. LEBRESNE (pouvoir donné à J-M. LEBRET).

Absents excusés

C. DROUGLAZET, J. RANNOU, A. RICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

François BESOMBES expose que depuis une quarantaine d'années, l'humanité prend conscience des impacts de son développement sur son environnement. De nombreux constats sont partagés en matière de pollutions, de modification du climat, de surconsommation des matières premières et des ressources naturelles, et, *in fine*, de mise en péril à moyen terme de notre mode de vie et de notre modèle économique. Ces sujets mêlent tour à tour des questionnements sur notre santé, sur la cohésion de notre société, sur nos lieux d'habitat, sur nos modes de déplacements, sur nos emplois et sur notre modèle de développement pour les décennies à venir.

Face à ces enjeux, les collectivités ont pour mission d'engager et d'accompagner les territoires qu'elles représentent dans un certain nombre de « transitions » ; les transitions énergétiques (lutte contre le changement climatique), numérique (digitalisation de la société et de l'économie) et écologique (émergence d'un développement intégrant la préservation des ressources et des espèces). Ces enjeux ne constituent en effet pas uniquement des contraintes, mais également des défis pour l'avenir et des opportunités de développement pour aujourd'hui. En effet, ces changements engendrent des fissures dans les organisations et les modes de faire, créant autant d'instabilités et de risques, mais également autant d'opportunités sociales, économiques et même environnementales. Les collectivités ont donc pour rôle majeur de saisir les changements en cours et de faciliter l'accès des populations et des acteurs socio-économiques (entreprises, associations, institutions...) aux nouvelles opportunités.

Dans un monde en transition, la saisie des opportunités peut constituer un levier pour forger l'économie de demain, qui devra être une économie durable, tirant parti de la préservation des ressources naturelles et renforçant la cohésion sociale.

Le partenariat avec Bretagne transition

Dans ce cadre, CCA dispose sur son territoire des acteurs socio-économiques engagés dans ces processus. Parmi eux, l'association Bretagne transition, créée en 2015 à Concarneau pour susciter et accompagner la transition, en lien fort avec le monde économique, organise des animations, conférences, ateliers ou visites qui ont la particularité de mêler les publics dans le but de les faire échanger et de créer les liens nécessaires aux nouveaux projets. Le diaporama de présentation de l'association détaille ces éléments.

Bretagne transition apparaît ainsi comme un vecteur important pour la transition du territoire de CCA vers davantage de durabilité. Le conseil communautaire a reconnu cet état de fait en lui accordant une subvention de 1000 € pour l'exercice 2017. Suite à de nombreux échanges avec l'association et à la volonté d'amplifier le soutien de CCA à la transition des acteurs de son territoire, notamment économiques, il est proposé de prolonger ce partenariat sur les trois prochaines années. Son caractère pluriannuel doit permettre à l'association de disposer d'une certaine visibilité pour monter en puissance et développer de nouvelles actions.

Un projet de convention est proposé en annexe. Il détaille les modalités du partenariat : objectifs, engagements réciproques et modalités techniques. Le partenariat couvre les axes et actions suivantes :

AXE A : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES FORMES D'ENTREPRENARIAT ET D'ECONOMIES, RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT, CIRCULAIRES, SOLIDAIRES ET TOURNEES VERS LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Accompagner les mutations vers les nouvelles formes d'économies : économie du numérique (réseaux sociaux, open source data...) ; travail collaboratif de 'haker – maker' (fab-lab...); partage de connaissances au sein de l'entrepreneuriat

A1. Soutenir l'économie numérique et l'entrepreneuriat collaboratif des plus jeunes via des initiatives communes (organisation de summer camp, ateliers de construction et de démonstration, en partenariat avec le Fab Lab)

A2. Favoriser le partage d'expériences, la diffusion des bonnes pratiques et la connaissance des pratiques de demain au sein du tissu entrepreneurial par la réalisation d'ateliers professionnels (exemples de thèmes à proposer : l'économie sociale et solidaire, les nouveaux modes de gouvernance en entreprise, le numérique, l'économie circulaire, les nouvelles formes entrepreneuriales)

A3. Valoriser, développer et contribuer à rendre attractif le territoire CCA, auprès des entrepreneurs, en assurant la promotion des enjeux de transition et de développement durable et numérique

AXE B : FAIRE CONNAITRE AUPRES DE CCA LES INITIATIVES EXISTANTES DANS LE DOMAINE DE LA TRANSITION

Recenser, valoriser, cartographier, donner du rayonnement aux initiatives existantes dans le domaine de la transition auprès de CCA pour un éventuel soutien

B1. Poursuivre et développer l'inventaire des initiatives innovantes, environnementales et solidaires dans le cadre de la cartographie collaborative, *en lien avec les partenaires identifiés (Konk ar Lab, ADESS, CCIMBO, BDI, etc)*

B2. Soutenir le développement des initiatives les plus prometteuses par une sélection et présentation au comité de pilotage CCA/BT pour orienter vers les services et le cas échéant les commissions d'élus CCA dans l'objectif d'un éventuel soutien

AXE C : INFORMER LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LES INITIATIVES PORTEUSES D'AVENIR ET LES BONNES PRATIQUES

Sensibiliser la société civile sur les nouveaux enjeux selon une approche tournée vers l'avenir en valorisant les initiatives porteuses d'avenir et de sens adaptées au contexte et ayant déjà obtenus des résultats concrets ; partager également les bonnes pratiques associées

C1. Réaliser des conférences thématiques, visites de sites, summer camps avec journée porte-ouvertes en favorisant la participation du public

C2. Intervenir dans les lieux de formation (primaire à post-bac) pour sensibiliser les jeunes, scolarisés ou non (par exemple via la mission locale)

C3. Participer ou co-animer des événements tels que la semaine du DD ou la journée de la transition citoyenne

En contrepartie de la mise en œuvre de ce programme d'actions par Bretagne transition, il est proposé que CCA s'engage à apporter une subvention de **8 200 €** en 2018 (permettant de couvrir une partie des frais de personnels et de la logistique), ainsi que la mise à disposition gratuite d'un espace de travail au sein de la pépinière d'entreprises - écopôle.

Considérant les avis favorables de la commission Aménagement de l'espace, Aménagement numérique, Transports, Déplacements et Développement durable du 10 octobre 2017 sur le projet de convention, de la commission développement économique du 17 octobre sur la mise à disposition gratuite d'un espace de travail au sein de la pépinière d'entreprises/écopôle et de la commission moyens généraux du 26 octobre 2017 sur le principe de versement d'une subvention de 8 200 € pour 2018 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 44 voix pour, 1 voix contre (Y. ROBIN), 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ Approuve la convention de partenariat 2018-2020 avec Bretagne transition, ci-annexée,
- ▶ Autorise M. Le Président à la signer ainsi que tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 11/12/2017

Reçu en préfecture le 11/12/2017

Affiché le

ID : 029-242900769-20171130-20171130_25-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION**
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère**Séance du jeudi 30 novembre 2017**

Réf. 2017/11/30-26

**Objet : Révision du Plan Climat Air Energie Territorial
(PCAET)**

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	35
Pouvoirs	10
• Votants	45

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
J-C. LEBRESNE (pouvoir donné à J-M. LEBRET).

Absents excusés

C. DROUGLAZET, J. RANNOU, A. RICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

François BESOMBES expose que la Loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015 prévoit que toutes les communautés d'agglomération révisent leur plan climat énergie territorial (PCET) pour le transformer en plan climat air énergie territorial (PCAET). « *Le plan climat-air-énergie territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.* » (Article R.229-51 du code de l'environnement). Ce format est très proche de celui du PCET, mais impose de formaliser la stratégie territoriale et le dispositif de suivi et d'évaluation. Les principales différences de contenu avec le document existant sont les suivantes :

- de nouvelles thématiques devront être traitées : pollution de l'air, séquestration du carbone... ;
- les nouveaux objectifs de l'État doivent être intégrés : réduction des consommations d'énergie de 20 % en 2030, des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 % en 2030, augmentation de la production d'énergies renouvelables à 32 % en 2030 ;
- le PCAET devra démontrer l'adéquation entre les actions envisagées et les objectifs de réduction des consommations d'énergie ou des émissions de GES (nécessité de mettre en place un observatoire local) ;
- le PCAET devra faire l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration ;
- la communauté d'agglomération étant la seule instance compétente en matière de PCAET, le document devra être élaboré de manière partagée avec les autres collectivités, la population et les acteurs socio-économiques du territoire ;
- un bilan triennal obligatoire devra être effectué et rendu public.

Le code de l'environnement n'impose aucune modalité de révision si ce n'est la consultation obligatoire du public. La délibération de prescription du PCAET doit définir ces modalités. Compte-tenu de l'importance d'impliquer la population et tous les acteurs du territoire dans la lutte contre le changement climatique, il est ainsi proposé d'organiser la consultation de la population, des acteurs socio-économiques et institutionnels (communes notamment) par le biais d'ateliers de travail, de réunions publiques ou de moyens numériques de concertation. Conformément au code de l'environnement, le document finalisé serait mis à disposition du public avant son approbation définitive.

La méthode de révision du PCAET est proposée en annexe. Il est notamment préconisé de recourir aux services d'un bureau d'études pour un coût estimé à 50 000 € réparti sur les exercices 2018 et 2019. En outre, l'ADEME recommande aux collectivités de la taille de CCA de s'engager dans la démarche Citergie, qui est un processus d'amélioration continue sur 4 ans pouvant aboutir à la labellisation de la collectivité. Le coût estimé de cette démarche étant de 25 000 € (prise en charge à 50 % par l'ADEME), la commission « développement durable » du 10 octobre 2017 a proposé la réalisation par l'ADEME d'un pré-diagnostic d'ici fin 2017. Ce pré-diagnostic est gratuit et devra permettre à un prochain conseil communautaire de se prononcer sur l'entrée ou non dans la démarche Citergie.

Considérant les avis favorables de la commission Aménagement du 10 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions (M. DION, Y. ROBIN, S. DOUX-BETHUIS, I. LE BRIGAND),

Le conseil communautaire :

- ▶ **décide de prescrire la révision du plan climat énergie territorial et sa transformation en plan climat air énergie territorial (PCAET),**
- ▶ **décide de prescrire la réalisation de l'évaluation environnementale liée au PCAET,**
- ▶ **définit les modalités de la concertation publique : la population, le monde socio-économique et les acteurs institutionnels seront associés aux travaux par le biais d'ateliers de travail, de réunions publiques ou de moyens numériques de concertation. Le dossier du PCAET finalisé sera mis à disposition du public sous forme dématérialisée pendant un mois préalablement à son adoption par le conseil communautaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.
Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-27

Objet : Continuité écologique : intervention sur les ouvrages publics

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	35
Pouvoirs	10
• Votants	45

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DERVOUT, M. DION, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DUJAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
J-C. LEBRESNE (pouvoir donné à J-M. LEBRET).

Absents excusés

C. DROUGLAZET, J. RANNOU, A. RICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Gérard MARTIN expose que CCA, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, met en œuvre un programme de gestion des cours d'eau sur les bassins versants entre l'Odet et l'Aven. Il vise notamment à réhabiliter la continuité écologique pour assurer le transit sédimentaire et la migration des poissons.

On distingue deux niveaux d'intervention :

- Les travaux de petite continuité (obstacles inférieurs à 50 cm) qui sont réalisés en régie par les agents de CCA
- Les travaux de grande continuité (obstacles supérieurs à 50 cm) qui sont à la charge des propriétaires

Afin d'inciter à la réalisation des travaux sur les ouvrages de grande continuité, le conseil communautaire du 11 mai 2017 a acté le principe d'un accompagnement financier pour les ouvrages privés en complément des subventions apportées par les partenaires financiers (entre 60% et 80% Agence de l'Eau Loire Bretagne et CD29) dans la limite d'un plafond de 5 000€.

La commune de Rosporden a sollicité CCA pour que cette aide financière puisse être étendue aux ouvrages publics. En effet, la commune engage des travaux sur les étangs de Rosporden dans le cadre de la continuité écologique.

Il est proposé de rendre éligible les ouvrages publics au versement de l'aide votée par le conseil du 11 mai 2017.

Il est à noter que deux autres ouvrages publics sur le territoire de CCA seraient également concernés par ce dispositif.

Cette évolution du dispositif se fera à budget constant.

Considérant les avis favorables de la commission Environnement, Déchets, Politiques de l'eau du 25 octobre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 45 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **Valide le versement de l'aide continuité écologique aux propriétaires d'ouvrages publics.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-28

Objet : Subventions et conventions avec les écoles de musiques et les porteurs de projets

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	33
Pouvoirs	10
• Votants	43

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DERVOUT, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
J-C. LEBRESNE (pouvoir donné à J-M. LEBRET).

Absents excusés

C. DROUGLAZET, J. RANNOU, A. RICHARD, M. DION, I. LE BRIGAND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

Jean-Marie LEBRET expose que le Conseil Communautaire du 11 mai 2017 a validé un dispositif d'accompagnement des enseignements artistiques et des réseaux culturels pour l'année 2017, ainsi que le versement de subventions aux écoles de musiques et porteurs de projets.

Des enveloppes budgétaires ont été dédiées à des plans d'accompagnement des enseignements artistiques et des réseaux culturels. Des critères d'attributions des subventions ont été définis, ainsi que 4 grandes orientations pour un montant global de 120 000 euros ainsi répartis :

- Orientation 1 : Ecoles de musique et de danses : mise en place d'un plan d'accompagnement et soutien au parcours global d'étude : 50 000 euros
- Orientation 2 : Musiques traditionnelles et danses : mise en place d'un plan de soutien aux disciplines : 15 000 euros
- Orientation 3 : Musiques actuelles : soutien aux musiques actuelles, par le cofinancement d'un poste sur 4ass et + : 15 000 euros, (Convention tripartite/4 ans).
- Orientation 4 : Réseaux culturels : nouveaux porteurs de projets (30 000 euros) et soutien contractuel 4ass+ avec Quimperlé Communauté (10 000 euros/an).

Les budgets concernant les orientations 1 et 3 ont été attribués. Il reste des crédits à attribuer sur les orientations 2 (2400 €) et 4 (6 250 €).

La proposition est la suivante :

► **Orientation 2 : Ecoles de musique et de danses**

Projets et porteurs	
<p>Porteur de projet : Ecole de musique et danse ELSY</p> <p>Montant sollicité : 3000 euros</p> <p>Montant proposé par la Commission : 1 200 euros</p> <p>Sous condition de participation des communes au cofinancement du poste</p>	<p>L'association sollicite CCA pour : aide au poste de secrétariat comptabilité</p> <p>Les 2 associations Saint-Yvi et Elliant ont fusionné en Juin et mis en place des tarifs solidaires en Septembre. La fin des CAE n'a pas permis à l'école de musique de renouveler le contrat aidé, chargé de l'administration de l'association.</p> <p>Une rencontre a eu lieu à Saint-Yvi avec les Maires des communes et la Présidente de l'association pour rechercher des solutions. Avec près de 170 élèves, l'absence de secrétariat, et de soutien administratif rend la gestion de la nouvelle association très difficile.</p> <p>L'association souhaite recruter un agent administratif à mi-temps. Le financement annuel d'un poste pourrait être le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le coût du poste annuellement est de 16 000 euros. (1/2 temps) - CCA amène 5 000 euros (aide CAE) / an. - Les communes seraient amenées à contribuer d'avantage et à accompagner à hauteur 6 000 euros / an. - L'association apporterait sur fonds propre un complément de 2 000 euros / an. - CCA apporterait 3 000 euros supplémentaires. <p>Il est noté l'aide importante de CCA (+ 20 000 euros) à cette école qui a fusionné et la faiblesse des aides des Communes. Plusieurs pistes de réflexion ont été proposées par le groupe de travail (Mise à disposition de personnel par les communes, Service civique, Groupement d'employeurs) mais aucune ne convenait dans l'immédiat.</p>

<p>Porteur de projet : MJC Trégunc Budget demandé : 1 200 euros</p> <p>Proposition de la commission : 1 200 euros</p>	<p>L'association sollicite CCA pour expérimenter des ateliers Batucada sur 2 communes</p> <p>La batucada de Trégunc propose d'agir à un niveau intercommunal, en mettant en place des ateliers sur d'autres communes et des rassemblements communs à tous les élèves.</p> <p>La subvention permettrait le développement du projet sur 2 voire 3 communes, d'équilibrer le budget en accompagnement des déplacements, regroupements, et frais pédagogiques des interventions.</p> <p>La subvention concerne le 1er trimestre 2017.</p> <p>Un bilan sera demandé au 31 Décembre pour ajuster le cadre de subvention 2018</p>
<p>TOTAL : 2400</p>	

► **Orientation 4 : réseaux culturels**

Projets et porteurs	
<p>Porteur de projet : Ar Ruskenn</p> <p>Montant sollicité : 1 600 euros + 2 000 euros = 3 600 euros.</p> <p>Montant proposé la Commission Culture : 2 000 euros pour l'aide à la structuration via l'Espace Associatif (5 journées) et une aide aux premiers évènements accompagnés par la fédération</p>	<p>L'association sollicite CCA pour une aide à la structuration et un premier évènement</p> <p>Un collectif d'association composé Breizh Aven, Glas Saint-Yvi, Joute de l'Aven, HPPR, le Cercle Celtique d'Elliant, Abeille Finistère) souhaite se fédérer. Il envisage de porter un projet culturel sur le nord du territoire pour promouvoir le patrimoine rural et culturel du Pays de l'Aven. (Rosporden, Melgven, Elliant, Saint-Yvi, Tourc'h).</p> <p>Il sollicite un accompagnement pour la structuration de leur association et de leur projet culturel.</p> <p>Plusieurs rencontres ont eu lieu depuis 1 an.</p> <p>L'association sera créée le 04 Novembre 2017.</p> <p>Ce projet est intéressant et pourrait dépasser l'échelle de l'Agglomération.</p> <p>CCA pourrait aussi accompagner par une mise en relation avec les autres collectivités.</p>
<p>Porteur de projet : Label Image pour le projet Passeurs de lumières</p> <p>Budget demandé : 1700 euros</p> <p>Proposition de la commission : 1700 euros</p>	<p>L'association sollicite CCA pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délocalisation de la 9ème édition du Festival sur le territoire de CCA, par des projections sur les bibliothèques de Nevez, Rosporden, Concarneau ; partenariat avec « Tous à toile » sur Pont-Aven. Résidence d'artistes à l'école de Kernevel... • Préfiguration d'un projet Passeurs de lumières « juniors » en 2018 / 2019 sur CCA.
<p>TOTAL : 3700</p>	

Suite aux avis favorables de la commission Gestion des musées, Réseaux culturels, Communication réunie le 13 septembre 2017 et du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire décide d'accorder les subventions suivantes, pour les projets décrits suivants :

- ▶ ELSY Musique : 1 200 euros (sous condition de cofinancement des communes)
- ▶ MJC Trégunc : 1 200 euros
- ▶ Ar Rusquen : 2 000 euros.
- ▶ Label Image : 1700 euros.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION**
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère**Séance du jeudi 30 novembre 2017**

Réf. 2017/11/30-29

**Objet : Autorisation de signature des marchés
d'assurances**

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	33
Pouvoirs	10
• Votants	43

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DEROVOUT, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
J-C. LEBRESNE (pouvoir donné à J-M. LEBRET).

Absents excusés

C. DROUGLAZET, J. RANNOU, A. RICHARD, M. DION, J. FRANCOIS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

André FIDELIN expose que CCA a lancé le 20 juillet dernier une procédure de consultation pour ses assurances, par voie d'appel d'offres ouvert passé en application des articles (12 ,25 ,66 à 68) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La remise des offres est intervenue le 29 septembre 2017 à 12 heures ; tous les lots ont été couverts ; la durée des contrats est prévue sur 4 ans, avec possibilité de résiliation annuelle par chacune des parties.

Cela concerne les 6 lots suivants :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes - 3 offres SMACL, GROUPAMA, BRETEUIL/VHV
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes - 3 offres SMACL, GROUPAMA, PNAS/AREAS
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes – 2 offres SMACL, BRETEUIL/GEFION
- Lot 4: assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus - 3 offres SMACL, GROUPAMA, SOCIETE AIXOISE DE GESTION /ALLIANZ
- Lot 5 : assurance des prestations statutaires- 4 offres SMACL, GROUPAMA, PILLIOT/CBL, ASTER/ MILLENIUM
- Lot 6 : assurance tous risques des expositions – musées – collections permanentes – 4 offres FILLET ALLRD/LLOYDS, SIACI SAINT HONORE/ XL CATLIN, GRAS SAVOYE/ AXA, SARRE ET MOSELLE/HISCOX

Les critères de choix étaient les suivants :

LOTS 1 à 4 et 6	
Critères	Pondération
1- Valeur technique	55
2- Prix	45

LOT 5	
Critères	Pondération
1- Valeur technique	35
2- Prix	35
3- Assistance technique	30

Suite au classement des candidats sur la base de ces critères, les décisions suivantes ont été prise par la CAO, réunie le 13/11/2017 :

Lot	Attributaire et prime annuelle TTC
Lot 1 : dommages aux biens <i>franchise 1500 € et garantie bris de machine et perte d'exploitation</i>	SMACL 12 768,65 € TTC /
Lot 2 : responsabilités <i>formule de base + atteinte à l'environnement</i>	PNAS / AREAS 12 706,51 € TTC
Lot 3 : flotte auto	Sans suite – lot relancé
Lot 4 : protection juridique <i>protections fonctionnelle et juridique</i>	SMACL –3 753,87 € TTC
Lot 5 : assurances statutaires – décès, accident du travail, maladie professionnelle, longue maladie, maladie longue durée, maternité, maladie ordinaire franchise 30 jours Base hors charges patronales	ASTER 115 500 € TTC Taux 2,75%
Lot 6 : tous risques expositions / musées	AXA ART 7 527,20 € TTC – prime variable en fonction du montant des expositions temporaires et du cout d'assurance des œuvres transportées- 33 500 € TTC prévu en 2018

Le lot 3 a dû être déclaré sans suite et relancé car les candidats n'ont pas fait leurs offres sur les mêmes bases, du fait de documents transmis portant à confusion.

**Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ autorise M. le président à signer et notifier les marchés attribués par la CAO du 13/11
- ▶ autorise M. le président à signer et notifier le marché du lot 3, par délégation du conseil communautaire, suite à l'attribution par la CAO qui sera programmée fin décembre.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 11/12/2017

Reçu en préfecture le 11/12/2017

Affiché le

ID : 029-242900769-20171130-20171130_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-30

Objet : Autorisation de signature du marché de gestion
et d'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage à
Concarneau

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	33
Pouvoirs	10
• Votants	43

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DERVOUT, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
J-C. LEBRESNE (pouvoir donné à J-M. LEBRET).

Absents excusés

C. DROUGLAZET, J. RANNOU, A. RICHARD, M. DION, G. MARTIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

André FIDELIN expose que CCA a lancé le 1er août 2017 un appel d'offres ouvert pour le marché de gestion et d'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage à Concarneau (durée de 48 mois). La date limite de remise des offres a été fixée au mercredi 20 septembre 2017 à 12 heures.

Les prestations concernent :

- . L'accueil des gens du voyage sur l'aire ;
- . Le gardiennage et le bon fonctionnement de l'aire et l'application du règlement intérieur ;
- . L'élaboration et le suivi de tous les actes de gestion et d'administration courants nécessaires à la gestion de l'aire d'accueil ;
- . L'entretien courant ;
- . La réalisation des travaux nécessaires au maintien en bon état de l'aire d'accueil ;
- . La coordination de l'usage des locaux administratifs dans l'enceinte de l'aire avec les services intervenant dans le cadre de l'accompagnement social des familles ;
- . L'information et l'orientation des familles vers les différents services pour favoriser leur accès aux dispositifs de droit commun ;
- . Les relations avec les différents partenaires et le libre accès de l'aire d'accueil aux partenaires institutionnels de la collectivité et à tout auditeur missionné par la collectivité ;
- . Assurer une fonction de médiation entre les usagers de l'aire, avec les riverains ou les partenaires ;
- . Alerter les services compétents en cas d'urgence

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère : Valeur technique	60%
Organisation et moyens proposés (1- Qualification de l'équipe dédiée (connaissance de la culture des gens du voyage / formations suivies et programmées (gestion des conflits, habilitation électrique, régie...)) - 2 - Nombre d'équivalent temps plein mobilisé pour la gestion de l'aire)	35%
Mode des relations avec les usagers de l'aire (1- Dispositions proposées pour faciliter l'accès des familles à leurs droits - 2 - Actions proposées pour inciter les voyageurs à une bonne utilisation de l'aire)	25%
Critère : Prix des prestations	40%

Sur les 2 candidats ayant présenté une offre, SG 2A et VAGO, la CAO du 13/11/2017 a attribué le marché à SG 2A qui arrive en tête du classement, avec une valeur technique légèrement moindre que son concurrent mais un prix inférieur, à 65 532 € TTC / an. Le coût est sensiblement équivalent au précédent marché (65 509 € TTC / an dans l'ancien marché)

**Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **autorise M. le président à signer et notifier les marchés attribués par la CAO du 13/11**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Réf. 2017/11/30-31

Objet : Autorisation de signature du marché de fourniture
de contenants pour la collecte des déchets ménagers

Nombre de conseillers

• En exercice	
Voix délibérative	48
• Présents	
Voix délibérative	34
Pouvoirs	10
• Votants	44

Par suite d'une convocation en date du 23 novembre 2017, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis à Concarneau le 30 novembre 2017 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, P. BANIEL, O. BELLEC, F. BESOMBES, C. CADORET, C. COCHENNEC, M. COTTEN, L. CRIVELLI, D. DERVOUT, S. DOUX-BETHUIS, A. ECHIVARD, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, I. LE BRIGAND, M. LE DU-JAFFREZOU, J-M. LE NAOUR, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, E. MALLEJACQ, S. MARREC, G. MARTIN, G. PAGNARD, A. PEZENNEC, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, Y. ROBIN, R. SCAER JANNEZ, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

A. CREMERS (pouvoir donné à Michelle LEMONNIER),
A. FICHOU (pouvoir donné à Michelle HELWIG),
A. NICOLAS (pouvoir donné à André FIDELIN),
F. ROBIN (pouvoir donné à Sonia MARREC),
J. RAZER (pouvoir donné à Maguy BAQUE),
L. BOIDIN (pouvoir donné à Alain ECHIVARD),
G. LE MEUR (pouvoir donné à Nicole ZIEGLER),
M. BIGOT (pouvoir donné à François BESOMBES),
R. LE BARON (pouvoir donné à Valérie RANNOU),
J-C. LEBRESNE (pouvoir donné à J-M. LEBRET).

Absents excusés

C. DROUGLAZET, J. RANNOU, A. RICHARD, M. DION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Madame Valérie RANNOU

André FIDELIN expose que CCA a lancé le 1er août 2017 un appel d'offres ouvert pour le marché de gestion et d'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage à Concarneau (durée de 48 mois). La date limite de remise des offres a été fixée au mercredi 20 septembre 2017 à 12 heures.

Les prestations concernent :

- . L'accueil des gens du voyage sur l'aire ;
- . Le gardiennage et le bon fonctionnement de l'aire et l'application du règlement intérieur ;
- . L'élaboration et le suivi de tous les actes de gestion et d'administration courants nécessaires à la gestion de l'aire d'accueil ;
- . L'entretien courant ;
- . La réalisation des travaux nécessaires au maintien en bon état de l'aire d'accueil ;
- . La coordination de l'usage des locaux administratifs dans l'enceinte de l'aire avec les services intervenant dans le cadre de l'accompagnement social des familles ;
- . L'information et l'orientation des familles vers les différents services pour favoriser leur accès aux dispositifs de droit commun ;
- . Les relations avec les différents partenaires et le libre accès de l'aire d'accueil aux partenaires institutionnels de la collectivité et à tout auditeur missionné par la collectivité ;
- . Assurer une fonction de médiation entre les usagers de l'aire, avec les riverains ou les partenaires ;
- . Alerter les services compétents en cas d'urgence

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère : Valeur technique	60%
Organisation et moyens proposés (1- Qualification de l'équipe dédiée (connaissance de la culture des gens du voyage / formations suivies et programmées (gestion des conflits, habilitation électrique, régie...) - 2 - Nombre d'équivalent temps plein mobilisé pour la gestion de l'aire)	35%
Mode des relations avec les usagers de l'aire (1- Dispositions proposées pour faciliter l'accès des familles à leurs droits - 2 - Actions proposées pour inciter les voyageurs à une bonne utilisation de l'aire)	25%
Critère : Prix des prestations	40%

Sur les 2 candidats ayant présenté une offre, SG 2A et VAGO, la CAO du 13/11/2017 a attribué le marché à SG 2A qui arrive en tête du classement, avec une valeur technique légèrement moindre que son concurrent mais un prix inférieur, à 65 532 € TTC / an. Le coût est sensiblement équivalent au précédent marché (65 509 € TTC / an dans l'ancien marché)

**Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 14 novembre 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **autorise M. le président à signer et notifier les marchés attribués par la CAO du 13/11.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 décembre 2017

Le Président,
André FIDELIN